

LE MIRACLE (SUITE)	Causes	Cause efficiente	{ Dieu seul peut produire le vrai miracle, qui s'accomplit en dehors de toute nature créée. Les démons peuvent par leur puissance naturelle produire de faux miracles.
		Cause instrumentale	{ Dieu se sert ordinairement des anges ou des hommes.
		Cause finale ou but	{ Rôle du miracle dans le plan universel de la Providence. Son utilité générale : Manifestation de la présence de Dieu dans le monde. Son utilité particulière : Notre perfectionnement moral. Sa nécessité : Témoignage de la vérité.
	Constatation	Réalité du fait	{ Il peut être connu avec la même certitude que tout phénomène naturel. Constatation obtenue par le témoignage. L'existence d'imposteurs n'infirme point ce témoignage.
		Caractère préternaturel	{ Évidence du miracle de premier ordre. Conditions requises du miracle de second ordre : Infirmités considérables et non guérissables. Rejet de tous les moyens ordinaires de guérison. Convalescence subite et instantanée. Guérison entière et sans rechute. Objection tirée de la connaissance incomplète des forces de la nature. Phénomènes hystériques et suggestion hypnotique.
	Origine divine	Pour un fait d'ordre supérieur	{ Évidence de l'intervention divine. Aucune force créée ne peut le produire.
		Pour un fait d'ordre inférieur	{ Ses rapports avec la vérité : Un fait extraordinaire à l'appui d'une erreur ne peut être un miracle. Ses rapports avec l'honnêteté : Un fait qui justifie le vice ne peut être un miracle. Caractère de l'opérateur : Dieu ne se sert pas ordinairement des méchants comme thaumaturges. Nature de l'œuvre : Dieu n'opère que des œuvres saintes. Objection tirée de la confirmation l'un par l'autre de la doctrine et du miracle.
	Force probante	But du miracle	{ D'après les paroles du thaumaturge. Suivant les circonstances dans lesquelles se produit le miracle.
		Force probante	{ Le miracle manifeste avec évidence l'intervention divine. Il autorise la mission du thaumaturge. Il rend témoignage à la vérité professée. Il confirme les institutions religieuses. Cette force probante a toujours été reconnue. Objection tirée de ceux qui, témoins de vrais miracles, ne se convertissent pas.

CHAPITRE XXIII

PRODIGES DIABOLIQUES. — FAUX MIRACLES

SOMMAIRE

1. Existence et puissance des démons. — 2. Prodiges diaboliques. La possession diabolique. Objections. Le merveilleux au dix-neuvième siècle : ses diverses formes ; théories diverses pour l'expliquer. — 3. Prétendus miracles des fausses religions : du brahmanisme, du bouddhisme et du lamaïsme, des Babyloniens, des Égyptiens et des Perses, du paganisme gréco-romain, du judaïsme moderne, de l'islamisme, des sectes chrétiennes.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, il y a des faits extraordinaires, des prodiges, qui ne peuvent pas être attribués à Dieu, et dans lesquels on doit pourtant voir une intervention extranaturelle. Ces prodiges sont la contrefaçon des miracles divins. Nous avons indiqué les critères à l'aide desquels on peut constater cette intervention des esprits mauvais, et discerner par conséquent les vrais miracles des prodiges diaboliques. Mais à raison des erreurs nombreuses qui se sont répandues de nos jours sur les esprits diaboliques et leur influence dans la nature, il devient utile de démontrer leur existence, leur puissance, leur intervention dans le merveilleux, leur action dans les pratiques et les mystères des fausses religions.

1. Existence et puissance des démons.

Existence des démons.

1. Que Dieu ait créé des esprits purs, et que, parmi ces esprits, un grand nombre se soient révoltés à l'origine du monde contre le Créateur, c'est un dogme de foi catholique, auquel la prétendue science moderne ne peut opposer aucun argument sérieux. Affirmé fréquemment et clairement dans les livres saints, le dogme des anges rebelles, devenus mauvais par leur volonté, est une vérité liée de telle sorte à tout l'ensemble du christianisme, que le nier, c'est nier la seule religion véritable, et, par suite, se condamner au scepticisme le plus déplorable en fait de religion. Ce dogme, en effet, se rattache à celui de la chute originelle et à celui de la Rédemption ; il est contenu dans le récit de la vie du Sauveur ; il est professé par l'Église catholique, dans sa morale, ses prières, ses rites, et pratiquement constaté dans ses annales.

2. En dehors de la religion révélée, cette même croyance aux esprits mauvais et malfaisants se retrouve chez tous les peuples. Les anciens les appelaient des divinités cruelles (*diræ*), des divinités de malheur (*infaustæ*), des divinités sans pitié (*immanes deitates*)^a. C'était même à ces divinités que s'adressait au fond le culte idolâtrique. Leurs fêtes étaient les *bacchantales*, les *lupercales*, les *saturnales*, etc.; leur culte, la débauche, l'orgie, les sacrifices humains; leurs sacrements, les pratiques de la théurgie, de la magie, les sortilèges, les enchantements, etc.

L'identité des dieux du paganisme et des démons est unanimement affirmée par les Pères de l'Église¹. Suivant Lactance², ce sont les démons eux-mêmes qui ont institué, pour la ruine de l'homme, des cultes divers suivant les divers pays, afin de se faire honorer, trompant leurs adorateurs au moyen de faux noms. Ne pouvant par eux-mêmes prétendre à la divinité, ils se sont parés de noms de rois primitifs, afin de capter sous ce titre les honneurs divins.

Les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, pour réfuter le paganisme, reprochaient expressément aux païens d'adorer les démons. « Ces esprits impurs, dit Minutius Félix, ces démons se tiennent cachés sous les statues et les images consacrées; leur action secrète leur attire les honneurs divins, parce qu'elle fait croire à la présence d'une divinité. Établis au fond du sanctuaire, ils inspirent les prophètes, animent quelquefois les fibres des victimes, gouvernent le vol des oiseaux, règlent les sorts, rendent des oracles où le faux et le vrai se mêlent. C'est ainsi qu'ils pèsent sur les hommes, les poussent loin du ciel et du vrai Dieu, vers la matière, jetant le trouble dans leur vie, même pendant leur sommeil. Ils se glissent secrètement dans les corps, parce qu'ils sont des esprits subtils; ils simulent des maladies, remplissent l'âme de terreurs, mettent le corps en convulsion afin d'obliger les hommes à les adorer, à les engraisser de la fumée de leurs victimes, et de pouvoir passer pour avoir opéré des guérisons.

^a « La religion (des païens) était un lien matériel, une chaîne qui tenait l'homme esclave. Il en avait peur et n'osait ni raisonner, ni discuter, ni regarder en face. Des dieux, des héros, des morts, réclamaient de lui un culte matériel, et il leur payait sa dette pour se faire d'eux des amis, et plus encore pour ne pas s'en faire des ennemis. Leur amitié, l'homme n'y comptait pas. C'étaient des dieux envieux, irritables, sans attachement ni bienveillance, volontiers en guerre avec l'homme. Ni les dieux n'aimaient l'homme, ni l'homme n'aimait ses dieux. Il croyait à leur existence, mais il aurait parfois voulu qu'ils n'existassent pas. » (FUSTEL DE COULANGES, *Cité antique*, p. 155.)

¹ Cf. le P. DE BONNIOT, *le Miracle et ses contrefaçons*, II^e p., ch. VIII. — ² *Inst. div.*, IV, 27.

La plupart d'entre vous savent fort bien que les démons avouent tout cela lorsque nos paroles les tourmentent, que nos prières les brûlent et les chassent du corps. Saturne, Sérapis, Jupiter, en un mot tous les dieux que vous adorez confessent ce qu'ils sont, vaincus par la douleur. C'est en présence de plusieurs des vôtres qu'ils font ces aveux, qui les couvrent de honte; et, certes, ils ne mentiraient pas pour un tel objet. Croyez donc à leur témoignage quand ils confessent qu'ils sont des démons¹. »

Comme on le voit par ce passage, la croyance aux démons était fondée sur les prodiges par lesquels ils manifestent leur pouvoir sur la nature visible.

Puissance des démons.

3. « Dieu, dit saint Thomas, gouverne les êtres inférieurs par les êtres supérieurs, non par défaut de puissance, mais par excès de bonté, pour donner aux créatures la dignité de cause². » La nature spirituelle étant supérieure à la nature corporelle, il appartient aux esprits d'exercer une action directrice sur la matière. Voilà pourquoi, non seulement les philosophes, mais tous les peuples de l'univers ont considéré les esprits comme présidant aux mouvements et aux transformations du monde visible, sous la direction et le gouvernement suprême d'un Être tout-puissant. Ce fut même là une des sources de l'idolâtrie.

Il résulte de cette doctrine que les esprits peuvent opérer certaines choses merveilleuses qui dépassent les choses physiques et la puissance de l'homme : par exemple, transporter les corps avec une grande rapidité, les tenir élevés dans les airs, en unir et en séparer les parties, produire des effets de lumière, de chaleur, d'électricité, de magnétisme, agir sur le système nerveux de l'homme, troubler les organes des sens et l'imagination, exciter des représentations sensibles sans la présence des objets extérieurs, suspendre la sensibilité, etc.; et comme ils connaissent les forces les plus secrètes de la nature, ils peuvent en faire toutes sortes d'applications, au grand étonnement de l'homme qui ne voit point ces agents mystérieux.

4. Il est certain que les esprits bons exercent leur mission en ce monde avec une fidélité parfaite aux ordres de la Providence, et que les esprits mauvais sont exclus de toute participation au gouvernement divin.

¹ *Oclavius*, 27. Cité par le p. de Bonnot. — ² *Somme théologique*, P. I, q. xxii, a. 3.

Mais répugne-t-il que, malgré leur chute, les démons aient entrée en ce monde visible et qu'ils y fassent sentir leur action? Si cela répugnait, ce serait, ou parce qu'ils auraient perdu par leur crime leur puissance naturelle sur la matière, ou parce que Dieu enchaînerait totalement leur liberté. Mais, d'un côté, ils sont demeurés ce qu'ils étaient en vertu de leur nature, et ils n'ont été dépouillés que de ces dons qu'ils ne tenaient pas de la création, c'est-à-dire des dons surnaturels. D'un autre côté, il convient que Dieu, qui les a créés libres, leur permette l'exercice de leur liberté. Dieu, toutefois, ne peut point permettre aux démons de faire tout ce qu'ils veulent et peuvent naturellement. S'ils n'étaient pas contenus, ils produiraient dans le monde les désordres les plus effroyables; car leur haine pour le Créateur et ses créatures dépasse tout ce qu'on peut imaginer. « Furieux et désespéré, dit Bossuet, le démon ne songe plus qu'à tout perdre, après s'être perdu lui-même, et à envelopper tout le monde avec lui dans une commune ruine¹. »

Comme l'ordre universel ne doit pas être atteint, le démon n'opère en ce monde qu'autant qu'il plaît à Dieu, et seulement dans la mesure où Dieu le juge convenable dans sa sagesse : « Il faut, suivant l'expression de Bossuet, qu'il ploie sous la main toute-puissante de Dieu, » qui s'en sert comme d'un instrument en vue des fins de sa Providence.

2. Prodiges diaboliques.

5. La puissance diabolique s'est manifestée sur la terre par des faits préternaturels, que la soi-disant science moderne essaye en vain de nier ou de dénaturer en les attribuant à des causes humaines ou physiques.

Ces faits sont principalement les *possessions* diaboliques et certaines choses extraordinaires qui constituent le *merveilleux* dans les pratiques du magnétisme, du spiritisme et de l'hypnotisme.

La possession diabolique².

6. La *possession diabolique* proprement dite consiste en ce que le démon est vraiment présent dans le corps du possédé et y est le moteur non seulement des membres, mais aussi des facultés, dans la mesure où celles-ci dépendent du corps pour leurs

¹ 1^{er} Sermon pour le 1^{er} dimanche de Carême, Sur les démons. — ² Cf. JAUCRY, *Dict. apolog.*, art. *Possessions diaboliques*.

opérations. — Si le démon, sans occuper le corps, poursuit l'homme de tentations, de suggestions, d'hallucinations, d'illusions, etc., dans ses facultés intimes ou dans ses sens externes, et de violences, de maux physiques sur ses membres, son action dans ce cas s'appelle plutôt *obsession*.

7. Afin d'écartier toute erreur ou toute supercherie au sujet de la possession, le Rituel romain, dans ses instructions aux exorcistes, signale les principaux *signes* auxquels on reconnaît la possession véritable.

Ces signes sont : parler une langue inconnue en faisant usage de plusieurs mots de cette langue, ou comprendre celui qui la parle; découvrir les choses éloignées et occultes; faire montre de forces qui dépassent les forces naturelles de l'âge ou de la condition. Ces signes, et autres semblables, lorsqu'ils se trouvent réunis en grand nombre, sont de très forts indices de la possession. A ces signes on peut ajouter toute science ou connaissance non acquise dont ferait preuve la personne réputée possédée; toute action évidemment contraire aux lois de la pesanteur, comme le serait une suspension de quelque durée dans l'air, sans aucun soutien; l'agitation, l'humeur qui se manifesterait par suite de l'application d'objets sacrés, tels que des reliques; la guérison durable et complète obtenue par l'exorcisme, si aucun remède n'a été employé ou si le remède employé est resté indifférent, et qu'il soit d'ailleurs constaté que l'exorcisme n'a pu produire aucun effet naturel, aucune émotion morale.

La présence de tous ces signes réunis n'est pas nécessaire; comme aussi il en est qui ne suffisent pas à eux seuls à prouver la possession; ainsi un devin, un magicien, sans être possédé peut, avec le secours du démon, révéler des choses occultes, passées ou futures, ou qui se passent à distance.

8. L'existence des possessions diaboliques est attestée :

1^o Par les *Évangiles*, dont l'authenticité et la véracité sont incontestables, même à ne les considérer que comme de simples documents historiques^a.

2^o Par le *témoignage des Pères de l'Église*, dont l'autorité est du plus grand poids, car ils furent, dans les diverses contrées qu'ils habitèrent, les hommes les plus distingués par la science, le

^a Citons, entre autres, le possédé de Capharnaüm (S. Marc, I, 23-28; S. Luc, IV, 33-37); les possédés de Gêrasa (S. Matth., VIII, 28-34; S. Marc, V, 1-20; S. Luc, VIII, 26-39); le muet démoniaque (S. Matth., IX, 32-34); le possédé muet et aveugle (S. Matth., XII, 22-45; S. Luc, XI, 14-26).

caractère, la probité. Tous affirment, comme un fait qu'ils ont constaté eux-mêmes, comme un fait public et souvent répété, qu'ils rappellent à leurs adversaires dans leurs polémiques, qu'au nom de Jésus les chrétiens chassaient les démons des corps des possédés, qu'ils forçaient ces esprits à confesser ce qu'ils étaient et à rendre malgré eux témoignage au Christ devant les païens, qu'ils faisaient faire les devins et réduisaient à l'impuissance toutes les opérations diaboliques.

« Les démons, dit Lactance, redoutent les justes, c'est-à-dire les adorateurs de Dieu, et, conjurés par son nom, ils sortent des corps, flagellés par les paroles des chrétiens comme par autant de coups de fouets¹. » — « Ces natures invisibles et insaisissables, dit saint Hilaire, les fidèles les torturent, les déchirent, les brûlent, rien qu'avec leur parole². » — « Jésus-Christ s'est fait homme, dit saint Justin, pour la destruction de l'empire du démon : ce que vous pouvez comprendre maintenant par ce qui se passe sous vos yeux. En effet, dans tout l'univers et dans votre ville même (Rome), il y a beaucoup de démoniaques que beaucoup des nôtres, c'est-à-dire des chrétiens, exorcisent au nom de Jésus, mis à mort sous Ponce Pilate³. » — « Produisez ici, devant vos tribunaux, un homme qui soit, de l'aveu de tous, possédé du démon, dit Tertullien, un chrétien, le premier venu, donnera ses ordres à l'esprit, et celui-ci avouera qu'il est aussi véritablement un démon qu'il est faussement dieu ailleurs. Maintenant, produisez l'un de ceux que vous croyez inspirés par un dieu, qui reçoivent la divinité dans leurs entrailles en respirant auprès des autels les odeurs des victimes, qui se guérissent par des hoquets, qui prophétisent en haletant; produisez même cette vierge céleste qui promet la pluie, même cet Esculape montreur de remèdes: s'ils n'avouent pas qu'ils sont des démons qui n'osent pas mentir au chrétien qui les interroge, répandez en ce lieu le sang de ce chrétien si téméraire⁴. »

3^e Par le *témoignage des missionnaires* en pays infidèles, témoins oculaires, instruits, prévenus contre la superstition, dont on peut lire les récits circonstanciés dans les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*, dans les *Annales de la Propagation de la foi* et dans les *Missions catholiques*⁵.

4^e Par les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, où il est fait mention de nombreux possédés délivrés par les saints.

¹ *Instit. divin.*, II, 16. — ² *In Psal.*, 94. — ³ 2^e *Apolog.*, 6. — ⁴ *Apolog.* Cité par le P. de Bonnot, *le Miracle et ses contrefaçons*, p. 442. — ⁵ Cf. PAUL DE VERDUN, *le Diable dans les missions*.

Objections.

9. *Première objection.* — Les démoniaques de l'Évangile et de l'Histoire ecclésiastique, au dire des rationalistes^a, étaient des épileptiques, des hystériques^b ou des aliénés.

Réponse. — Qu'il y ait eu des possédés épileptiques, hystériques ou atteints d'autres névroses, on peut d'autant mieux l'admettre, comme plusieurs anciens l'ont fait observer, que le démon, esprit malfaisant, se complait à mêler la possession et la maladie, et qu'il peut produire la maladie elle-même en agissant sur le système nerveux. Mais qu'il n'y ait pas de différence entre la possession et l'hystérie, même celle que Charcot appelle *démoniaque*, c'est nier systématiquement et de parti pris les faits les plus avérés^c. Dans toutes les descriptions qui ont été faites de l'hystérie, il n'est question d'aucun des phénomènes que la théologie et le rituel donnent comme signes de la possession véritable; ce ne sont que des effets qui peuvent s'expliquer d'une manière naturelle, sans aucune intervention d'une cause préternaturelle: on n'y voit ni révélation des choses occultes, ni connaissance de langues étrangères ou de choses non apprises, ni suspension contraire aux lois de la pesanteur, ni guérison radicale ou complète opérée, comme aux premiers siècles de l'Église, par l'invocation du nom de Jésus, etc. Pour nier la possession, il ne suffit pas de dire qu'on n'a jamais vu d'autres démoniaques que les névrosés qu'on décore de ce nom. Les cas observés à la Salpêtrière et dans les hospices de ce genre n'ont qu'une valeur négative, ils ne prouvent absolument rien contre les faits attestés de l'histoire^d.

10. *Deuxième objection.* — Si les démons peuvent posséder les hommes, la possession devrait exister aujourd'hui, comme on raconte qu'elle a existé autrefois. Or on ne constate depuis longtemps aucun cas de possession. On a donc le droit de considérer la possession diabolique comme une légende inventée par l'ignorance et la superstition.

^a Entre autres, Charcot et Richer, médecins de la Salpêtrière.

^b L'hystérie est un affolement du système nerveux.

^c Voici, entre mille autres, quelques faits racontés par des témoins oculaires, dont personne ne peut mettre en doute la véracité. — Saint Paulin atteste avoir vu un possédé marcher à la voûte d'une église, la tête en bas, sans que ses habits fussent dérangés. — Sulpice Sévère a vu un possédé élevé en l'air, les bras étendus à l'approche des reliques de saint Martin. — Fernel, médecin de Henri II, et Ambroise Paré, tous deux protestants, mentionnent un possédé qui parlait grec et latin, sans jamais avoir appris ces langues.

^d Cf. le P. DE BONNOT, ouvrage cité, ch. VII; et le *Dict. apolog.*, art. *Hystérie*.

Réponse. — L'intervention sensible du démon doit être plus générale et plus fréquente là où il règne en maître et reçoit le culte dû à la divinité. Voilà pourquoi l'histoire du paganisme et celle des pays infidèles de nos jours présentent de nombreux cas de possession et d'obsession. A la venue du Messie et dans les premiers temps de l'Église, le démon, voyant son règne entamé, dut redoubler de rage pour retenir les âmes sous son empire tyrannique. Mais dans les pays où le christianisme est implanté, son pouvoir est restreint par Dieu et combattu efficacement par tous les moyens spirituels que l'Église met entre les mains des fidèles. On s'explique ainsi que les possessions aient été plus rares au moyen âge et dans les temps modernes chez les nations chrétiennes, bien qu'il y en ait eu de nombreux exemples.

D'ailleurs, le démon change ses moyens suivant les circonstances, pour servir ses intérêts. Ne pouvant établir l'idolâtrie chez les peuples d'Europe, il satisfait sa haine en suscitant les persécutions contre l'Église, en inspirant les professeurs d'athéisme et de matérialisme, et même en faisant nier sa propre existence qu'il a intérêt à tenir cachée. A défaut de possession véritable, il y a ce qu'on appelle la *possession spirituelle*. « Satan, dit le P. Ventura, résidant dans l'homme méchant et impie, en profane toutes les puissances, en corrompt tous les sentiments, et finit par en faire un scélérat ou un homme endiablé. Ne vous y trompez pas, tous les grands persécuteurs de l'Église, tous les grands hérésiarques, tous les grands imposteurs, tous les grands oppresseurs de l'humanité, tous les impies du siècle dernier dont le mot d'ordre touchant le christianisme était : « Écrasez l'infâme et la superstition, » tous ceux des prétendus philosophes de notre siècle qui couvent en secret la même rage infernale contre tout ce qui est chrétien, et conspirent par tous les moyens à réaliser le même mot d'ordre : tous ces hommes, profondément méchants, qui poussent la débauche jusqu'à la cruauté, l'avarice jusqu'au suicide, l'ambition jusqu'à la tyrannie ; tous ces scélérats, monstres qui paraissent n'aimer que le crime dans le crime, et dont le raffinement et le cynisme de la scélératesse excitent la stupéfaction et l'horreur même parmi les peuples les plus corrompus ; oui, toutes ces âmes perverses, ces affreuses natures, dont la haine systématique, acharnée, implacable contre la vérité, contre la vertu, contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre l'homme, contre l'Église, est un mystère inexplicable, n'ayant pas de raison dans l'empirement, dans l'appât des passions humaines, obéissent sans s'en douter aux inspirations du génie du mal, de cet

hôte infernal, de cet obscène tyran qui, en résidant dans leur cœur, en dispose, ainsi que Jésus-Christ l'a dit¹, comme de ses propres enfants, en fait l'organe de ses désirs, les satellites de sa domination, les ministres de ses volontés : *Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père*². »

Du reste, est-il bien vrai qu'il n'y ait pas aujourd'hui même des manifestations visibles de l'action du démon ? Certains adeptes de la franc-maçonnerie, les lucifériens, les spirites, pourraient à ce sujet renseigner les incroyables.

Le merveilleux au dix-neuvième siècle.

Ses diverses formes.

11. Le *merveilleux*, au dix-neuvième siècle, s'est présenté sous diverses formes et a pris les différents noms de *magnétisme* ou *mesmérisme*³, de *spiritisme* et d'*hypnotisme*.

Comme ces formes rentrent plus ou moins les unes dans les autres, on peut, avec quelques auteurs³, en négligeant les différences qui les caractérisent, ramener à quatre classes les phénomènes extraordinaires qu'elles présentent : les phénomènes mécaniques, les phénomènes physiologiques, les phénomènes de connaissance et les phénomènes suprasensibles.

12. Les *phénomènes mécaniques* consistent dans des rotations, des attractions, des élévations et autres mouvements des corps.

13. Aux *phénomènes physiologiques* appartiennent : 1^o des convulsions des membres dans le sujet magnétisé sous l'influence du magnétiseur ; des attaques d'épilepsie et d'hystérie ; la catalepsie, ou suspension des sensations et des mouvements ; 2^o le sommeil magnétique, dans lequel l'opérateur suggère à l'hypnotisé de sentir, de voir, d'entendre, de vouloir, d'accomplir à peu près tout ce qu'il veut ; 3^o le somnambulisme lucide, dans lequel le magnétisé paraît doué de facultés merveilleuses, comme de voir, les yeux fermés, avec l'estomac, les pieds, les mains.

14. Les *phénomènes de connaissance* consistent dans la faculté de connaître les affections internes de l'âme, de prédire les choses futures, de scruter l'intérieur de l'organisme, d'indiquer les

³ Le *mesmérisme* tire son nom de Mesmer, médecin allemand.

¹ S. Jean, VIII, 44. — ² Le P. VENTURA, *la Raison philos. et la Raison cathol.*, t. II, part. I, p. 97. — ³ Cf. le cardinal ZIGLIARA, *Som. philos.*, t. II, *Cosmologie*.